

## COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 01 JUILLET 2019 A 20H30 EN MAIRIE D'HABERE-POCHE

Sur convocation en date du 24 juin 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 01 juillet 2019 sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Président en exercice.

### **Présents :**

Mmes. Evelyne VIGUIER, Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, Marielle DURET, Jacqueline ROCH,

MM. Jean-François BOSSON, Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Jean-Pierre DELAVOET, MOUCHET Denis, Pierre BONNET, Marc BRON, Patrick SAILLET, Luc NICOLAS.

**Absents excusés :** Chantal BRIGHAM, Martine NOVEL, Jean-François CHARRIERE

**Pouvoirs :** Chantal BRIGHAM donne pouvoir à Jean-François BOSSON

**Secrétaire de séance :** Gérard SALAMON.

Le quorum étant atteint, M DUPRAZ Yves déclare la séance ouverte.

### **I. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 MAI 2019**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 Mai 2019.

### **II. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Gérard SALAMON est nommé secrétaire de séance.

### **III. INTERVENTION DE MADAME LA SENATRICE SYLVIANNE NOËL**

Présentation de Madame Noël Sylvianne, sénatrice de la Haute Savoie, accompagnée de sa chargée de mission Anne Gabrielle Mathieu qui rencontre chaque intercommunalité du territoire.

Jean-Paul MUSARD a une question au sujet des bâtiments qui concerne une certaine architecture. Bâti intéressant. Visiblement l'isolation va devenir obligatoire. Pour le moment, Madame la sénatrice n'a pas de réponse à apporter à ce sujet mais elle se renseigne.

Fabienne SCHERRER demande si nous avons des informations précises sur la compensation de la taxe d'habitation aux communes.

### **IV. ECOLE MATERNELLE DE BOËGE : TRAVAUX DE PEINTURE**

Gilles SAUTHIER rappelle que l'école maternelle de Boège n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier. Les 4 classes n'ont probablement jamais été repeintes à l'exception de la salle de sommeil. Ainsi, il est proposé au



Conseil Communautaire, afin de redonner un coup de jeune à cette école, d'effectuer un certain nombre de travaux comprenant :

- la peinture de toutes les surfaces (y compris travaux de préparation pour reboucher les fissures et boucher les trous),
- la reprise des encadrements de porte : bandes métalliques qui ressortent avec risque de blessure,
- la reprise des plinthes,
- la reprise des portes
- la reprise des panneaux d'affichages,
- la pose de faïences au-dessus des lavabos dans les salles de classe avec joints silicone,
- la reprise des mains courantes métalliques dans le hall d'entrée.

Plusieurs devis ont été demandés, cependant un devis très complet a retenu l'attention du bureau de la CCVV, il s'agit de celui de l'entreprise Pino MIGLIACCIO de CRAN GEVRIER qui était la seule à être en mesure d'intervenir cet été.

Gilles SAUTHIER précise que l'entreprise, connaissant les difficultés financières de la CCVV, a proposé de payer 50% sur 2019 et le solde sur 2020.

Evelyne VIGUIER rappelle qu'il conviendra de s'organiser pour les ménages et le rangement avec le personnel ATSEM. Pierrick DUFOURD confirme que cela représente un peu de travail en amont de protéger le mobilier et libérer les espaces pour les travaux.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après en avoir voté et délibéré :

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

## **V. PARTENARIAT SOCIETE VISIOCOM POUR LE VEHICULE TECHNIQUE DE LA CCVV**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la rencontre entre le bureau et la société VISIOCOM. Cette entreprise met à disposition des communes, intercommunalités des véhicules neufs.

Pour parvenir à cette gratuité, le modèle économique proposé par l'entreprise VISIOCOM consiste à promouvoir l'économie locale (entreprises, commerçants, fournisseurs) en leur permettant de s'afficher sur le véhicule utilisé par la collectivité qui rayonnera sur un périmètre géographique lors de ses déplacements quotidiens.

La collectivité n'a pas d'investissement à consentir pour l'achat du véhicule, il lui reste simplement à assurer les dépenses liés au fonctionnement du véhicule : assurance, carte grise, entretien courant, carburant, pneus...

La livraison du véhicule par transporteur coûte 350 à 400 €.

En cas d'accord avec la collectivité, la démarche s'articule de la manière suivante :

- Fournir la liste des entreprises, commerçants et artisans susceptibles d'être intéressés par l'achat d'encarts publicitaires sur le véhicule. La collectivité peut décider de valoriser uniquement des entreprises locales ou faire le choix d'élargir le périmètre. La collectivité aiguille la société VISIOCOM pour lui indiquer quelles sont les entités susceptibles d'être intéressées.
- VISIOCOM envoie un courrier à toutes les entreprises recensées pour les informer de la démarche.
- VISIOCOM se charge ensuite de rencontrer les entreprises intéressées pour voir avec elles quelles sont les possibilités en matière d'emplacement et de surface.



Les contrats sont signés pour 3 ans. Au-delà, la collectivité peut décider de poursuivre avec le même véhicule, repartir sur un nouveau contrat avec un véhicule neuf, racheter le véhicule actuel (côté ARGUS) ou arrêter.

Le coût de l'encart publicitaire peut varier en fonction de sa taille et de son emplacement. La cotisation peut être réglée en une seule fois ou lissée sur 3 ans.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'effectuer ce partenariat à moindre frais, ce qui permettrait de disposer d'un véhicule pour les services techniques.

Denis MOUCHET estime que ça n'est pas bon pour l'image de la collectivité de faire de la publicité pour certaines entreprises. Marielle DURET confirme que c'est périlleux de se lancer dans la sélection d'annonceurs. Patrick SAILLET et Pierrick DUFOURD le rejoignent. Patrick CHARDON estime que c'est beaucoup d'argent pour les entreprises qui vont se sentir obligées de prendre un encart alors que les retours sur investissements sont probablement insignifiants. Les élus souhaitent que la publicité soit locale, et non pas d'entreprises de la Vallée Verte.

Les élus s'accordent dans la grande majorité pour dire que cela conviendrait plus à un véhicule utilisé par les associations comme c'est le cas sur la commune de VIUZ EN SALLAZ.

Denis MOUCHET pense que ça ne représente pas une si grosse acquisition pour la CCVV. Il pense au même titre que Marielle DURET, Pierrick DUFOURD et Patrick SAILLET que le leasing peut être une solution à creuser. M ; MOUCHET pense qu'il faut inclure l'entretien du véhicule dans le leasing et exclure les pneus.

Jean-Paul MUSARD n'est pas contre le principe car il s'agit d'un véhicule gratuit et parce qu'il est bien placé pour savoir que les budgets sont parfois tirés au détriment de certains projets ou petits travaux.

Pierrick DUFOURD rappelle qu'il est contre ce modèle économique mais qu'il n'est absolument pas contre l'achat d'un véhicule pour la CCVV.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 4

CONTRE : 8

ABSTENTION : 7 (dont une procuration)

S'oppose à la signature d'un contrat avec la société VISIOCOM.

**Décision :** En réaction à cette décision, M. Le Président propose au Conseil Communautaire d'étudier l'achat d'un véhicule avec différentes options de financement (achat comptant, leasing avec entretien compris (hors pneus) pour les services techniques de la CCVV.

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

## **VI. DECISION MODIFICATIVE POUR ANNULATION TITRES SIVU ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à l'annulation d'un certain nombre de titres émis par les SIVU d'assainissement, ainsi il propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

- 011-60612 : - 5 000€
- 67-673 : + 5 000 €



**Décision :** Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

## VII. ENTREPRISE EVERGREEN : PROPOSITION DE PARTENARIAT

Monsieur le Président propose d'effectuer un partenariat avec l'entreprise Evergreen et newenergy, dont les missions principales sont de rechercher les erreurs de facturation EDF aux collectivités et de demander le remboursement de celles-ci à qui de droit. Ces entreprises effectuent les missions suivantes :

- Etude et analyse totalement gratuites et confidentielles sur la base des bilans adressés par le fournisseur à son client. La mission se fait dans un environnement encadré par le RGPD, la RSE et notre charte éthique.
- Identification et chiffrage des remboursements des factures EDF.
- L'entreprise se charge de toutes les démarches. En cas d'anomalies détectées, notre équipe gère, pour le compte de la collectivité, les relances, les courriers, les rappels et toute autre démarche jusqu'à l'obtention du remboursement.

Notre facturation de la mission s'effectue sur la base des sommes remboursées. Si 0 € remboursé, 0 € facturé.

Pour la CCVV :

- il n'y a pas d'engagement budgétaire,
- rien à payer si aucun remboursement obtenu,
- aucune mobilisation de personnel interne,
- ils s'occupent de tout : audits, réclamations, suivis et relances,
- pas de marché à rédiger,
- signature de gré à gré, car plafonnement de la facturation à 24 900 € HT,
- démarrage immédiat dès signature de la convention,
- pas de travail préparatoire à réaliser,
- le travail porte sur le passé (factures archivées),
- pas de conflit avec les projets en cours ou à venir,
- pas d'incompatibilité avec les prestations des syndicats d'électricité ou des centrales d'achat.

Le SRB a effectué une recherche similaire, et a gagné de l'argent.

Marc BRON demande s'il serait possible de négocier le pourcentage avec l'entreprise.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

Décide de contractualiser avec l'entreprise Evergreen qui va sous-traiter à l'entreprise NewEnergy pour effectuer cette prestation.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents



administratifs qui interviendront.

### VIII. DECHETTERIE : LE POINT SUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Gérard SALAMON prend la parole. Il rappelle que la commission environnement travaille depuis plusieurs années sur le projet d'agrandissement et de mise aux normes de la déchetterie. Ces points ont également été abordés en conseil communautaire à plusieurs reprises. Cette année, la somme de 65 000 € a été prévue au budget pour effectuer les travaux nécessaires à la mise aux normes de la déchetterie. Cela correspond au minimum à entreprendre pour lever les non conformités pointées par la DREAL et que cela ne solutionne pas l'intégralité des maux de la déchetterie.

Suite au vote du budget, il a recommencé à travailler sur le dossier et à consulté différentes entreprises pour effectuer les travaux réalisables dans cette enveloppe de 65 000 € : mise en place des dispositifs antichute, signalétique, dispositif pour lutter contre les intrusions. Trois entreprises de maçonnerie et de métallerie ont été consultées. Il n'a pas encore reçu les devis mais il sait que pour espérer programmer les travaux à l'automne, il va falloir prendre une décision dans l'été. En raison des nombreuses infractions à la déchetterie, plusieurs entreprises spécialisées dans la sécurité des bâtiments ont également été consultées pour mettre en place une vidéosurveillance ou télésurveillance, cela doit encore être approfondi. Des informations ont été prises auprès des collectivités voisines qui exploitent également des déchetteries.

Gérard SALAMON demande aux élus du conseil, à l'approche de la période de trêve estivale, de bien vouloir autoriser le bureau à retenir les entreprises afin que l'on puisse avancer au plus vite sur cette mise aux normes.

Marielle DURET demande si nous pouvons envisager des vignettes pour contrôler l'accès à la déchetterie car beaucoup de personnes de l'extérieur viennent déposer leurs déchets. Gérard SALAMON rappelle que dans le cadre d'un projet global, incluant une prestation de maître d'œuvre, le contrôle d'accès ainsi qu'une multitude d'autres travaux / actions avaient été programmés pour améliorer et optimiser le fonctionnement de la déchetterie. La mise en place d'un contrôle d'accès fait partie des points plusieurs fois débattus par la commission environnement mais il rappelle que le projet a été suspendu faute de budget. Avec l'enveloppe dont il dispose sur le budget 2019, il est tenu de faire au plus urgent, c'est-à-dire les travaux faisant l'objet d'une mise en demeure de la DREAL. Cette enveloppe de 65 000 € ne le permettra pas d'aller au-delà. M. Yves DUPRAZ confirme qu'il reste beaucoup de travail à la déchetterie et qu'il faudra programmer ces dépenses à l'avenir pour être en mesure de réaliser ces travaux nécessaires.

**Décision :** Le Conseil communautaire autorise le bureau à retenir les entreprises pour réaliser les travaux prévus au budget 2019.

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

### IX. NOUVEAUX LOCAUX : LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le cabinet d'architecture Pierre BAJULAZ, qui a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux de l'ancienne école de Boège, va être en mesure de nous présenter des plans très prochainement. Ainsi, afin que ce dossier avance durant la pause d'été, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à lancer le marché de travaux et à signer tous les documents nécessaires à cette mise en concurrence.

Pierrick rappelle qu'il y a de grosses difficultés au niveau des écoles. Il se demande s'il ne sera pas possible de



prévoir une solution de repli dans les locaux de la CCVV en cas de création de classe.

Jean-Paul MUSARD dit qu'au sein de son école élémentaire, il est possible d'envisager de faire 4 classes dans le volume existant. Cela pourrait dépanner en cas d'ouverture.

Marc BRON souhaite voir les plans des nouveaux locaux avant de se positionner.

Le Président propose d'organiser une réunion afin de présenter les plans au Conseil Communautaire en présence de Pierre BAJULAZ le 15 juillet 2019. Cette date sera confirmée ultérieurement.

## X. TRANSPORTS SCOLAIRES : MARCHÉ A BONS DE COMMANDES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est AO2 en ce qui concerne la gestion des transports scolaires. La région qui est AO1 a relancé un certain nombre de marchés notamment celui concernant l'entreprise SAT pour un montant de 748 746.32€.

Considérant que la Région, lors de sa réunion de Commission d'appel d'offres a validé l'attribution des marchés pour les circuits spécialisés.

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer l'appel d'offres relatif à la reconduction des circuits spécialisés attribué à l'entreprise SAT Chablais-Faucigny.

**Décision** : Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer le marché de transport et à signer tous documents qui interviendront.

## XI. PPT ROC D'ENFER : NOMINATION DELEGUES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée Verte adhère au Plan Pastoral Territorial depuis le 14 février 2011. Le PPT arrive à échéance, ainsi lors du conseil communautaire du 10 septembre 2018, il avait été convenu, d'établir une convention pour « la réalisation d'une étude pour le bilan et le renouvellement du PPT Roc d'Enfer » entre la CCHC, la CCVV, la CC4R, la CCFG, les communes de Cranves-Salles, Orcier et Lucinges.

L'objectif étant de :

- Garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les zones alpêtres, lutter contre l'enfrichement et maintenir la biodiversité ;
- Accompagner le développement durable de ces zones en soutenant l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesses, notamment à travers les labels qualités ;
- Encourager le multi usage de ces espaces.

La Communauté de Communes dispose actuellement de deux membres titulaires, ainsi que deux membres suppléants pour siéger au sein de cette instance. Monsieur le Président propose de conserver les mêmes membres titulaires et suppléants jusqu'à la fin du mandat.

**Décision** : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

POUR : 20 (dont une procuration)



CONTRE :  
ABSTENTION :

- Propose de garder en membres titulaires :
  - Roland PINGET
  - Marc BRON
- Propose de modifier les membres suppléants :
  - Jacqueline ROCH
  - Gérard SALAMON à la place d'Evelyne VIGUIER.

## XII. PISCINE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION MNS

M. Le Président explique que la catastrophe a été évitée de peu à la Piscine avec un enfant qui a failli se noyer dans le bassin. Il a été pris en charge par les MNS puis les pompiers. Le garçon concerné était présent dans le bassin sans surveillance alors qu'il ne savait pas nager. La maman, orienté côté pataugeoire a été alerté par sa fille qui a repéré son frère qui était en train de se noyer. Mme Pascale BERGER a alors secouru l'enfant. Il y avait beaucoup de monde à ce moment-là à la piscine avec un groupe d'adolescents qui réclamait beaucoup de surveillance. Les conditions de surveillance étaient difficiles. Cela nous a amené à retravailler certains points du règlement intérieur.

Compte tenu de ces derniers évènements, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant au règlement intérieur de la Piscine :

### **4.4 – Bassin ludo sportif**

Pour accéder au bassin, les enfants non nageurs doivent être munis de brassards. Ils sont impérativement accompagnés d'un adulte restant à leurs côtés et sachant nager pour une surveillance de tous les instants. Les brassards ne sont pas fournis par la collectivité. Ils doivent être adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant.

Toutefois, M. Le Président propose d'aller encore un peu plus loin dans la sécurisation du bassin en installant une séparation grand bassin / petit bassin comme cela se faisait dans l'ancienne piscine pour pouvoir interdire le grand bain (supérieur à 1.30m de profondeur) aux non nageurs. Du matériel va être commandé pour matérialiser cette démarcation. Dès réception et installation, la mise à jour suivante est proposée :

### **4.4 – Bassin ludo sportif**

4.4.1 : Par mesure de sécurité, le bassin de 25 m est scindé en deux par une ligne de fanions qui délimite :

- le petit bassin : profondeur comprise entre 0.85 et 1.30 m,
- le grand bassin : profondeur comprise entre 1.30 et 1.80 m.

4.4.2 : Le grand bassin est interdit aux non nageurs.

4.4.3 : Les enfants non nageurs doivent être munis de brassards. Ils sont impérativement accompagnés d'un adulte restant à leurs côtés et sachant nager pour une surveillance de tous les instants. Les brassards ne sont pas fournis par la collectivité. Ils doivent être adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant.



Par ailleurs, M. Le Président explique que la CCVV a reçu une note de la Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs qui invite les employeurs de surveillants de baignade à notifier ceux-ci de l'interdiction d'utiliser leurs smartphones durant l'exercice de leurs fonctions pour que leur vigilance ne soit pas affectée. En effet, suite à un accident type noyage, il y aura toujours une enquête pour vérifier que le MNS n'utilisait pas son smartphone à ce moment-là. M. Le Président propose de rajouter cette clause à la convention qui lie les MNS et la CCVV en précisant qu'ils peuvent utiliser leur téléphone seulement pour déclencher l'alerte aux secours. Pierre BONNET demande s'il ne serait pas préférable d'interdire les portables personnels et acheter un portable qui servirait uniquement à la surveillance du bassin pour déclencher une alerte. M. Le Président répond que le personnel peut compter sur des moyens de communication internes et externes en cas d'accident (talkie-walkie et téléphone fixe) pour alerter les secours.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide les modifications du règlement intérieur proposées et autorise le Président à signer la nouvelle version du règlement et la convention.

- POUR : 20 (dont une procuration)
- CONTRE :
- ABSTENTION :

Denis MOUCHET propose de faire un flyer avec les informations les plus importantes pour les conditions de baignade à remettre aux usagers de la piscine quand ils passent en caisse.

### XIII. TRAVAIL DE LA COMMISSION ECOLE MATERNELLE

Madame Viguié, Vice-présidente en charge des affaires scolaires a la parole. Elle informe le Conseil Communautaire que la commission école maternelle s'est réunie le mardi 25 juin 2019. Elle présente les effectifs des écoles maternelles par classe :

	Nombre de classes	Effectifs	Répartitions pour la rentrée 2019			
BOEGE	4	109	PS : 28	PS/MS: 27	MS/GS: 27	MS/GS : 27
BOGEVE	2	59	PS: 23	MS/GS: 18+7 25	GS/CE1: 11+11 22	
HABERE-LULLIN	2	54	PS/MS: 20 + 7 27	MS/GS: 18+9 27		
HABERE-POCHE	2	45	PS/MS 18+9 27	GS/CP 18+7 25		
VILLARD	1	34	MS/GS 15/11 26	GS/CP 8+17 25		
<b>TOTAL</b>			<b>301 élèves</b>			

Lors de cette réunion, les élus membres de la commission ont décidés de proposer au conseil :

- De prendre en charge l'ensemble des élèves de maternelle quel que soit la répartition des classes soit un crédit de 55€ par enfant, par année, ainsi que 10€ supplémentaire pour les spectacles.
- De proposer la mise en place d'un forfait pour les dépenses de gestion courante soit un forfait de 180€ par enfant et par année. Cette somme correspond à la moyenne des dépenses des trois écoles maternelles Habère-Lullin, Habère-Poche et Bogève pour l'année 2018 et pourra être révisée tous les





trois ans.

La commission souhaiterait également proposer un forfait pour les frais de personnel, mais comme il y a un certain nombre de mise à disposition de personnel, nous allons interroger le CDG74 pour savoir si une telle proposition est envisageable.

Evelyne VIGUIER précise également que les frais de fonctionnement sont indépendants des frais du personnel ATSEM qui reste entièrement affecté aux élèves de maternelle.

Concernant le transport scolaire des élèves de maternelles et leur prise en charge, la région est très claire sur ce point, il n'y aura aucun changement pour la prochaine rentrée même si la loi relative à l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans est votée. C'est donc la même règle qui sera établie, à savoir que les accompagnateurs ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés dès lors que la part des élèves de moins de 6 ans représente plus de 30% de l'effectif total du véhicule. Lorsqu'il y a un accompagnateur, les kilomètres liés à sa prise en charge et sa dépose sont à la charge de l'AO2.

Par ailleurs, la région nous rappelle que si elle prend en charge le coût du transport des maternels dès la rentrée, ce sera toujours au regard des critères d'éligibilité tels que celui de la distance (résider à plus de 3km de l'établissement par le plus court trajet carrossable).

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

Valide la prise en charge les élèves de maternelles dans son intégralité par la CCVV quel que soit la répartition des classes.

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

Valide la proposition de forfait à 180€ par enfants de maternelle pour les frais courants.

Valide le fait que le personnel ATSEM est affecté aux classes de maternelles.

Autorise le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Evelyne VIGUIER demande que lorsqu'il y a des travaux importants au sein d'une classe, la CCVV soit concertée en amont.

#### **XIV. TRAVAIL DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE LOCALE**

Marielle DURET, Présidente de la commission présente les différentes demandes des associations pour la campagne de printemps. Il y avait 17 dossiers.

La commission a étudié chaque dossier individuellement et a décidé d'octroyer :

##### **1. Volet éducation : 10 570€ ventilés de la manière suivante :**

###### **a. Club de Volley-ball :**

Demande : 1940€



Proposition de la commission : 1940€

**b. Les JSP Bellevaux-Lullin :**

Demande : 500€ pour l'achat de parka

Proposition de la commission : 250€

Il n'y a que 6 jeunes de la Vallée Verte au sein de cette structure, soit normalement 60€ mais la commission propose de participer à l'achat de deux parkas.

Pierrick demande s'il y a des JSP à Boège, car il trouverait dommage de donner aux JSP de Bellevaux s'il y en a à Boège. Mais ce n'est pas le cas.

**c. Ski club Vallée Verte Habère-Poche/Villard :**

Demande : 570€ (soit 10€ par adhérent)

Proposition de la commission : 570€ (car 57 adhérents)

**d. Ski club de Villard :**

Demande : 1000€

Proposition de la commission : 810€ car il y a 81 adhérents de moins de 18 ans.

**e. Les passeurs d'art :**

Demande : 7000€ (loyers + électricité + adhérents)

Proposition de la commission : 7000€

**2. Volet événementiel : 30 650€ ventilés de la manière suivante :**

**a. Fête de la musique de Bogève :**

Demande : 1000€

Proposition de la commission : 1000€

**b. Comité des fêtes d'Habère-Lullin :**

Demande : 2500€

La question de donner une somme aussi importante à un Comité des fêtes alors que la commission octroie une subvention de 500€ au Comité de la foire de la Saint Maurice se pose.

La commission estime qu'il s'agit d'un soutien à un événement et non une subvention versée à un Comité des fêtes, ainsi la commission peut verser une participation.

Proposition de la commission : 1350€

**c. Association Nouvel Assaut**

Demande : 3000€

Proposition de la commission : 2700€ (14% du budget)



**d. Association Entracte à Boège**

Demande : 7000€

Proposition de la commission : 7000€

**e. Association RETA terre de culture**

Marc BRON dit qu'il s'agit d'un lieu convivial, très attractif pour le territoire.

Jean-François BOSSON dit qu'il adhère à Paysalp par rapport aux meulières. Marc BRON adhère du coup aux deux entités Paysalp et Reta terre de culture.

Demande : 2000€

Proposition de la commission : 1000€ (14% du budget sans le salaire)

**f. Association crèche badaboum pour festival « Rock'N'Mioche »**

Cette manifestation est ouverte à tout le monde, lorsque l'on regarde les comptes un budget excédentaire est proposé, donc la commission ne souhaite pas donner de suite à cette demande.

Demande : 1500€

Proposition de la commission : 0€

**g. Comité de foire de la Saint Maurice**

Demande : 800€

Proposition de la commission : 800€

**h. Ski club de la Vallée Verte**

Pour la nuit des hiboux :

Demande : 800€

Proposition de la commission : 800€

Pour le Vallée Verte Bike Tour :

Demande : 2000€

Proposition de la commission : 2000€

**i. Association Rock'N'Poche**

Demande : 7000€

Proposition de la commission : 7000€

**j. Association « Feufliâzhe »**

Demande : 7000€

Proposition de la commission : 7000€



### 3. Bilan campagne printemps 2019

Le total de cette campagne de demandes de subventions s'élève à 41 220€ composé d'un volet événementiel d'un montant de 30 650€ et d'un volet éducation d'un montant de 10 570€.

Il reste donc 18 780€ pour la seconde campagne de l'automne.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

Valide les propositions de la commission et autorise le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

### XV. GROUPE SCOLAIRE D'HABÈRE-POCHE : LE POINT SUR LES FINANCES

Gérard Salamon a la parole, et rappelle au Conseil Communautaire que lors de la construction du groupe scolaire d'Habère-Poche, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été établie avec une répartition des dépenses à 40% pour la CCVV et à 60 % pour la commune. Le montage financier était le suivant : la commune réglait toutes les factures, et touchait toutes les subventions et ensuite ventilait les sommes en fonction de la répartition retenue.

Ainsi les sommes étaient ventilées sur les comptes 4581 et 4582 de 2013 à 2017. Ces deux comptes auraient dû être équilibrés, or, ce n'est pas le cas il y a un écart entre les deux comptes qui s'élève à 19 356.12 euros en faveur de la commune d'Habère-Poche. Cette erreur a été soulevée par Monsieur POULET de la trésorerie de Saint Jeoire, qui a quitté ces fonctions il y a quelques jours.

Il convient de rappeler à toutes fins utiles, que nous avons changé de trésorerie au 01 janvier 2017, et que cette erreur peut être imputée à cette situation.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le remboursement de cette somme à la commune d'Habère-poche, et propose étant donné que cette dépense n'était pas prévue au budget de prendre sur les crédits suivants :

- 23-2313 nouveaux locaux : - 5 000€
- 21-2181 sentiers : - 5000 €
- 23 -2313 gymnase : - 5 000€
- 21 -2158 foot : - 5 000€
- 23-2314 : + 20 000€

**Décision :** Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

Décide de rembourser la somme de 19 356.12€ à la commune d'Habère-Poche en prenant sur les crédits suivants :

- 23-2313 nouveaux locaux : - 5 000€
- 21-2181 sentiers : - 5000 €
- 23 -2313 gymnase : - 5 000€



- 21 -2158 foot : - 5 000€
- 23-2314 : + 20 000€

## XVI. VENTE MAISON ECOLE MATERNELLE DE BOEGE

Monsieur le Président propose de mettre en vente la petite maison située à côté de l'école maternelle pour faciliter le financement des nombreux projets programmés par la CCVV (gymnase, nouveaux locaux, déchetterie...).

Il sollicite l'avis du Conseil Communautaire sur ce point, et rappelle que si la CCVV avait besoin d'agrandir l'école, la CCVV dispose d'une réserve foncière de 1200m<sup>2</sup> à l'arrière de l'école actuelle pour un projet d'agrandissement ou autre.

Jean-Paul MUSARD explique qu'il a sondé un agent immobilier et qu'il serait vraisemblablement possible d'en tirer 200 à 250 000 € en cas de vente. La parcelle sur laquelle est implantée la maison fait +-550 m<sup>2</sup> et la maison entre 80 et 100 m<sup>2</sup>. M. MUSARD précise que si la maison est vendue, il faudra créer un local de stockage pour le matériel stocké par l'APE et l'école.

Patrick CHARDON estime que la maison est trop près de l'école ce qui peut provoquer des nuisances pour un particulier. Denis MOUCHET pense que ça risque d'être préjudiciable pour les projets futurs de vendre cette maison qui est située au milieu de plusieurs terrains communautaires.

Marc BRON pense que la petite maison pourrait convenir à un commerce avec le passage dans le secteur.

Mme VIGUIER n'était pas très favorable à la base à l'idée de vendre cette maison mais elle rappelle qu'un architecte avait été consulté pour savoir s'il était possible de transformer le volume de la maison en classe. Le pilier central pose problème. Comme il n'y a plus besoin de logement de fonction, Mme VIGUIER pense désormais que ça n'est pas un mauvais calcul pour financer les projets futurs et notamment le gymnase pour avancer rapidement.

Yves DUPRAZ propose aux élus de visiter la maison le 15 juillet si nous faisons un conseil communautaire. Jean-Paul MUSARD est à la disposition des élus qui n'ont pas encore visité la maison pour une visite.

## XVII. QUESTIONS DIVERSES

Fabienne SCHERRER prend la parole pour aborder 3 points :

- Bernard CHATEL souhaite savoir si la CCVV souhaite participer et prendre un stand sur le Comice agricole organisé au mois de septembre. Indépendamment du choix de participer ou non, il faudra apporter une réponse à M. CHATEL.
- Mme SCHERRER annonce, qu'avec l'aide du SM3A, toutes les conventions ont été signées avec la famille PINGET pour réaliser les travaux d'enrochement nécessaires à la consolidation de la berge au lieu-dit chez Prequin. Les travaux sont programmés pour septembre 2019. Du point de vue de la CCVV, ces travaux vont permettre de pérenniser le franchissement de la Menoge indispensable pour les nombreux usagers du sentier.
- Enfin, Mme SCHERRER rappelle qu'il y a une AG du collège cette semaine et qu'il conviendrait de pouvoir apporter quelques éléments concernant le projet du gymnase inscrit au budget. Mme VIGUIER estime qu'il faut contacter Mme BEURRIER et M. BAUD GRASSET afin de connaître les financements que peuvent apporter le département puisqu'il se murmure que le CD74 pourrait aller au-delà des subventions pour lesquelles la CCVV a été officiellement notifiée.



Denis MOUCHET a été interpellé au sujet de l'ordinateur de Mme RONGEAT, la directrice de l'école maternelle. Il a entendu dire que la CCVV n'avait pas les moyens de financer un ordinateur pour le poste de direction et qu'un parent avait installé un ordinateur de remplacement. Suite à la demande formulée par Mme RONGEAT, l'achat d'un ordinateur avait été prévu au budget et le devis avait été validé depuis longtemps. Il y a eu un malheureux raté du côté de la CCVV. Le devis avait été validé, mais il n'a pas été transmis. Il est regrettable que Mme RONGEAT n'ait pas relancé la CCVV car l'affaire aurait été réglée depuis bien longtemps et cela laisse penser que la CCVV délaisse l'école alors qu'il est rare que les demandes ne soient pas honorées.

Denis MOUCHET explique que des travaux de débardage ont été faits au niveau de Super Saxel. La remise en état a été effectuée par l'entreprise CHATELAIN. La commune en a profité pour améliorer le chemin en restaurant le fossé qui existait par le passé. Lors des travaux de débardage, deux buses posées par la CCVV dans le cadre des travaux d'amélioration du GR n'ont pas supporté le poids des engins. Celles-ci étaient insuffisamment protégées d'après les intervenants du chantier. Ainsi, Denis MOUCHET a demandé à ce que les frais liés à la fourniture et la mise en place de nouvelles buses soient facturées à la CCVV. M. MOUCHET doit transmettre dans les prochains jours la facture à la CCVV.

M. Le Président explique qu'il a reçu un courrier de l'association « Vivre en Vallée Verte » et du collectif « Partage de la nature » lui demandant d'inviter les maires de la Vallée Verte à s'interroger sur le sujet du partage de la nature les week-ends en période de chasse. A ce titre, M. Le Président tient à féliciter Marielle DURET pour avoir planifié une rencontre avec les élus, l'association de chasse et les associations volontaires. Il rappelle également que la commune de Villard est exemplaire en la matière puisque le partage de la nature est déjà effectif.

**Fin de séance à 23H05**

